

Stat'ur conjoncture

Décembre 2025 – N°26

Les effectifs salariés de La Réunion continuent de progresser au troisième trimestre 2025

Les effectifs de La Réunion affichent une hausse de 0,1 % au troisième trimestre 2025. Au niveau national, les effectifs salariés reculent après avoir progressé au trimestre précédent. Dans le reste de l'outre-mer, la Guyane continue d'afficher une hausse de ses effectifs, tandis que ceux des Antilles sont en baisse.

A La Réunion, les effectifs dans les services aux entreprises sont particulièrement dynamiques ce trimestre. Le commerce et l'industrie portent également la hausse régionale des effectifs. A l'inverse, les effectifs dans les services non marchands connaissent un recul, notamment dans l'action sociale et l'enseignement. Ceux dans l'intérim et la construction continuent de baisser.

Porté essentiellement par les services, la zone d'emploi de l'est connaît la hausse la plus marquée de ses effectifs ce trimestre. Ceux dans l'Ouest et le Nord sont notamment en baisse.

Suspension de la publication des séries des déclarations d'embauche au niveau national

De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes.

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'accélère ce trimestre, mais reste inférieur à la moyenne nationale. Il progresse globalement dans les différents secteurs.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus recule ce trimestre, après avoir fortement progressé à la fin du deuxième trimestre.

Le nombre de procédures collectives progresse globalement en glissement trimestriel. Le nombre de liquidations judiciaires repart notamment à la hausse, après la baisse du deuxième trimestre.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et
salaire moyen par tête du secteur
privé au troisième trimestre 2025

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	198 744	+ 0,1	+ 0,3
	Masse salariale (en millions €)	1 467,8	+ 0,5	+ 2,3
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 467	+ 0,7	+ 2,4
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,1	- 0,2
	Masse salariale (en Md€)	185,4	+ 0,3	+ 1,9
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 054	+ 0,3	+ 2,2

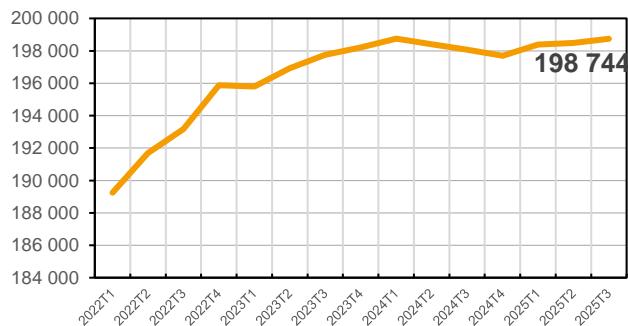
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs progressent au même rythme qu'au deuxième trimestre 2025

Les effectifs salariés de La Réunion (198 744 postes) poursuivent leur hausse au troisième trimestre 2025. Ils progressent de 0,1 % ce trimestre (255 postes supplémentaires) après avoir progressé au même rythme au trimestre précédent. Les effectifs sont par ailleurs 0,3 % plus élevés qu'en 2024 (à la même période), soit 680 postes supplémentaires.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés diminuent légèrement (- 0,1 % soit 12 600 postes en moins sur le trimestre), après avoir progressé de 0,2 % au trimestre précédent. En métropole, seules les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse affichent des effectifs en hausse sur le trimestre.

Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer¹ baissent légèrement au troisième trimestre

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (87 535 postes) continuent de baisser ce trimestre (- 0,7 % après - 0,3 % observé au deuxième trimestre). Le recul se retrouve essentiellement dans les services aux entreprises et les services non marchands. A noter que les effectifs dans la construction continuent de baisser, et ce depuis le premier trimestre 2024.

La Martinique continue d'afficher une baisse de ses effectifs (88 714 postes) depuis le premier trimestre 2024. L'industrie ainsi que l'hébergement et restauration y affichent les baisses marquées ce trimestre.

Les effectifs salariés de la Guyane (43 088 postes) continuent de progresser au troisième trimestre : + 0,6 % soit 275 postes supplémentaires. Les services aux entreprises y sont particulièrement dynamiques ce trimestre.

A La Réunion, les effectifs salariés de l'Est connaissent une hausse marquée ce trimestre

Après la baisse du deuxième trimestre, les effectifs de l'Est (17 973 postes) repartent à la hausse ce trimestre. Ils progressent de 2,3 % soit 405 postes supplémentaires. La hausse trimestrielle est essentiellement portée par les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant et intérim).

Les effectifs salariés du Sud (57 589 postes) repartent également à la hausse, après la légère baisse du deuxième

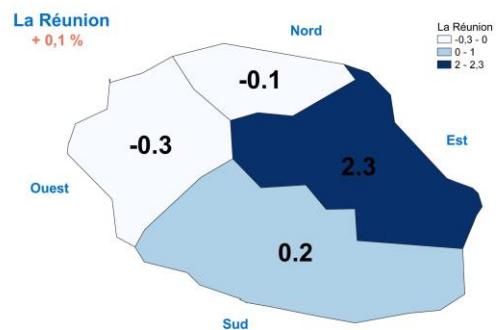
trimestre. Ils progressent de 0,2 % (soit 140 postes en plus), portés essentiellement par le commerce.

A l'inverse, la zone d'emploi ouest (57 689 postes) affiche une baisse de ses effectifs. Les effectifs de la zone reculent de 0,3 % (195 postes en moins), essentiellement portés par la construction et le commerce.

Les effectifs du Nord (65 493 postes) repartent à la baisse après la hausse du deuxième trimestre. La zone perd 100 postes sur le trimestre, essentiellement dans l'intérim.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'accélère ce trimestre

La masse salariale régionale (1 468 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, continue de progresser au troisième trimestre : + 0,5 % après + 0,7 % au trimestre précédent. Cette hausse reste supérieure à la moyenne nationale (+ 0,3 % au troisième trimestre).

Le SMPT de La Réunion s'accélère ce trimestre : + 0,7 % après + 0,3 % au deuxième trimestre. La hausse est supérieure à la moyenne nationale (+ 0,3 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 467 euros, contre 3 054 euros au niveau national.

En dehors de l'industrie, le SMPT est globalement en hausse dans les différents secteurs d'activité. Celui dans l'agriculture (1 922 euros) progresse de 1,4 % après les stabilités des deux derniers trimestres. Le SMPT de la construction (2 399 euros) progresse au même rythme que celui de l'agriculture, après la baisse du deuxième trimestre. Les activités financières et d'assurance connaissent la plus forte hausse dans le tertiaire : + 2,0 % soit près de 70 euros en plus, ce qui porte le SMPT du secteur à 3 585 euros. Dans l'absolu, l'intérim (2 505 euros) affiche la hausse la plus marquée de son SMPT ce trimestre (après les baisses des derniers trimestres) : + 6,0 % soit près de 145 euros en plus. En lien avec une forte baisse de la masse salariale, le SMPT dans les industries spécialisées en énergie, eau et déchet (3 673 euros) repart à la baisse ce trimestre : - 4,8 % après avoir progressé de 5,2 % au deuxième trimestre (soit 185 euros en moins).

¹ Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion uniquement.

A La Réunion, les effectifs des services aux entreprises s'accélèrent ce trimestre ...

Les services aux entreprises affichent une hausse de leurs effectifs ce trimestre. Ils progressent de 0,8 % pour s'établir à 27 870 postes, ceci après les hausses des deux premiers trimestres 2025 (dont + 0,5 % au deuxième trimestre). Porté par les activités d'enquêtes et de sécurité, les activités de sièges sociaux et de conseil ainsi que les activités administratives de soutien aux entreprises, le secteur crée ainsi 210 postes ce trimestre. Les entreprises du secteur ont versé 203 millions d'euros de salaire à leurs salariés au troisième trimestre. Cette masse salariale continue de progresser depuis le premier trimestre : + 0,8 % au troisième trimestre.

Après deux trimestres consécutifs de baisse, les effectifs dans le commerce (36 965 postes) repartent à la hausse. Ils progressent de 0,4 % ce trimestre, soit 150 postes supplémentaires. Comme au national, la hausse est portée par le commerce de détail ainsi que le commerce et réparation automobile. Les effectifs dans le commerce de gros sont stables ce trimestre. La masse salariale du secteur du commerce (258,5 millions d'euros) ralentit au troisième trimestre : + 0,1 % après + 0,7 % au trimestre précédent et après + 0,9 % au premier trimestre.

Portés par la réparation et l'installation de machines et d'équipements, les effectifs dans la fabrication d'autres produits industriels repartent désormais à la hausse, après plusieurs trimestres de baisse. Les effectifs du secteur (7 150 postes) progressent de 1,7 % ce trimestre, soit 120 postes en plus. La masse salariale du secteur (57,5 millions d'euros) repart également à la hausse après la baisse du deuxième trimestre (+ 1,8 % après - 0,2 % au trimestre précédent).

Après la forte hausse du deuxième trimestre, les effectifs dans l'hébergement et restauration (14 270 postes) ralentissent ce trimestre. Ils progressent de 0,4 % (soit 50 postes supplémentaires) après avoir progressé de 2,4 % au trimestre précédent. Si les effectifs dans l'hébergement se stabilisent, ceux dans la restauration ralentissent fortement ce trimestre. Les entreprises du secteur ont versé 82,3 millions d'euros de salaire à leurs salariés au troisième trimestre. A l'inverse des effectifs, la masse salariale du secteur s'accélère ce trimestre : + 2,4 % après + 0,9 % au trimestre précédent.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

		Secteurs (NACE 17)	Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche		3 733	1,9	- 2,1	- 2,2
C1-DE	Industrie		20 951	10,5	+ 0,8	+ 0,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 410	4,2	+ 0,3	+ 0,8	
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	638	0,3	- 2,2	- 2,8	
C4	Fabrication de matériels de transport	126	0,1	+ 7,6	+ 12,4	
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 150	3,6	+ 1,7	- 0,1	
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 627	2,3	+ 0,4	+ 2,0	
FZ	Construction	17 143	8,6	- 1,0	- 3,9	
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	152 736	76,9	+ 0,3	+ 0,9	
GZ	Commerce	36 965	18,6	+ 0,4	+ 0,5	
HZ	Transports et entreposage	13 567	6,8	+ 0,4	+ 3,1	
IZ	Hébergement et restauration	14 267	7,2	+ 0,4	+ 3,8	
JZ	Information et communication	4 084	2,1	+ 0,6	+ 1,7	
KZ	Activités financières et d'assurance	7 021	3,5	+ 0,0	+ 0,8	
LZ	Activités immobilières	2 641	1,3	- 0,9	- 0,7	
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 868	14,0	+ 0,8	+ 0,7	
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 253	18,2	- 0,3	+ 1,3	
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	10 069	5,1	+ 0,6	- 4,1	
Intérim	Intérim	4 181	2,1	- 1,2	- 2,5	
TOTAL		198 744	100	+ 0,1	+ 0,3	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

... tandis que les services non marchands connaissent un recul

Les effectifs dans les services non marchands (36 255 effectifs) baissent de 0,3 % au troisième trimestre, après les hausses des trimestres précédents. Le secteur perd 120 postes, essentiellement dans l'action sociale et l'enseignement. La masse salariale du secteur (255,7 millions d'euros) ralentit ce trimestre : + 0,2 % après + 1,3 % au deuxième trimestre.

La baisse dans l'agriculture (3 735 postes), entamée au deuxième trimestre, s'intensifie ce trimestre : - 2,1 % après - 0,5 % au trimestre précédent. Le secteur perd 80 postes, notamment dans la culture et production animale ainsi que la pêche. Le secteur a versé 21,6 millions d'euros de salaire à leurs salariés au troisième trimestre, en baisse également sur le trimestre (- 1,1 %) après les hausses des trimestres précédents.

De même, le recul d'effectifs dans la construction (17 145 postes) s'intensifie ce trimestre, essentiellement dans les travaux de construction spécialisés. Les effectifs baissent de 1,0 % (soit une perte de 175 postes) après plusieurs trimestres de recul. Au niveau national, les effectifs du secteur se stabilisent désormais. La masse salariale régionale du secteur (123,9 millions d'euros) connaît cependant une hausse ce trimestre (+ 0,6 %) après la baisse du trimestre précédent.

A l'inverse, la baisse d'effectifs dans l'intérim (4 180 postes) s'atténue ce trimestre. Ils reculent de 1,2 % (55 postes en moins) après la forte baisse de 5,7 % au deuxième trimestre. Au national, les effectifs intérimaires continuent également de baisser. La masse salariale du secteur (31,4 millions d'euros) repart à la baisse après la hausse du deuxième trimestre : - 0,7 % après + 4,8 % au deuxième trimestre.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

		Secteurs (NACE 17)	Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche		21,6	1,5	- 1,1	- 1,2
C1-DE	Industrie		175,9	12,0	- 0,1	+ 3,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	61,6	4,2	+ 1,6	+ 3,3	
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,0	0,3	- 1,2	+ 2,4	
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	+ 4,4	+ 10,8	
C5	Fabrication d'autres produits industriels	57,5	3,9	+ 1,8	+ 2,1	
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	51,0	3,5	- 4,1	+ 4,1	
FZ	Construction	123,9	8,4	+ 0,6	- 0,8	
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 114,9	76,0	+ 0,6	+ 2,6	
GZ	Commerce	258,5	17,6	+ 0,1	+ 1,8	
HZ	Transports et entreposage	114,2	7,8	+ 0,7	+ 2,8	
IZ	Hébergement et restauration	82,3	5,6	+ 2,4	+ 6,9	
JZ	Information et communication	43,6	3,0	+ 1,2	+ 2,5	
KZ	Activités financières et d'assurance	75,6	5,1	+ 1,9	+ 4,1	
LZ	Activités immobilières	24,0	1,6	+ 0,4	+ 2,3	
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	203,1	13,8	+ 0,8	+ 2,1	
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	255,7	17,4	+ 0,2	+ 2,6	
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	58,1	4,0	- 0,3	- 0,9	
Intérim	Intérim	31,4	2,1	- 0,7	+ 2,6	
TOTAL		1 467,8	100	+ 0,5	+ 2,3	

Source : Urssaf

Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus repart à la baisse ce trimestre

A fin septembre 2025, le taux d'impayés en fin du mois s'établit à 3,08 % (contre 0,89 % en Métropole). Après la forte hausse du deuxième trimestre, il repart à la baisse à la fin du troisième trimestre : - 2,89 points après avoir progressé de 3,07 points au deuxième trimestre. Le taux au niveau Métropole est stable sur la même période : + 0,01 point après + 0,07 point observé au trimestre précédent.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 1,59 %) repart à la baisse : - 0,43 point après + 0,41 point observé à la fin du trimestre précédent. Ce taux repart également à la baisse en Métropole.

Le taux d'impayés à échéance + 90 jours (qui s'établit à 2,26 %) continue de progresser : + 0,74 point après + 0,05 point observé à fin deuxième trimestre. Ce taux repart à la hausse en Métropole.

TABLEAU 5

niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	3,08%	- 2,89	+ 0,42
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	1,59%	- 0,43	- 0,88
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	2,26%	+ 0,74	+ 0,50

Source : Urssaf

Le nombre de procédures collectives est globalement supérieur à celui du troisième trimestre 2024

Au troisième trimestre 2025, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart à la hausse en glissement trimestriel. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 108 procédures au troisième trimestre) progresse de 5,9 % après + 10,9 % au trimestre précédent, et après - 37,4 % au premier trimestre. Le nombre de RJ continue cependant d'être inférieur à son niveau de 2024 : - 12,4 % par rapport au troisième trimestre 2024 (contre + 5,0 % au national).

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 238 procédures) repart à la hausse (+ 23,3 %) après la baisse de 21,2 % au deuxième trimestre. Sur un an, le nombre de LJ progresse : + 12,8 % contre une hausse de 3,5 % au niveau national.

3 procédures de sauvegarde sont enregistrées au troisième trimestre 2025, contre 10 procédures au deuxième trimestre. 9 procédures étaient enregistrées sur la même période en 2024. Au national, le nombre de procédures de sauvegarde progresse de 4,9 % sur un an.

TABLEAU 6

niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	108	+ 5,9	- 11,5
Liquidations judiciaires	238	+ 23,3	+ 12,8
Sauvegardes	3	- 70,0	- 66,7

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.

Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAEP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'effectif salarié, hors intérimaires, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lissées.

Les procédures collectives sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.